

Champs-sur-Marne, le 10 novembre 2022

PROCÈS-VERBAL

Réunion du : 10 novembre 2022

Objet : Conseil d'administration (CA)

Étaient présents

Président : Gilles ROUSSEL

En début de séance,

Membres élus, ayant voix délibératives (14)

Titulaires

Isabelle NAVIZET, vice-présidente du conseil d'administration
Dominique MIGNOT, excusé de 13h45 à 14h30, ayant donné voix délibérative à Thierry SERRE
Latifa OUKHELLOU
Nacima BARON
Stéphanie ROSSANO
Divitha SEETHARAMDOO
Dominique REVUZ
Renaud-Pierre MARTIN, ayant reçu voix délibérative de Katia LAFFRECHINE
Stéphane TASSEL, excusé à partir de 14h10
Denis BUREAU
Agnès NTEP
Samia EL MARS
Fabrice VIENNE
Tanneguy ALLAIRE

Membres élus, n'ayant pas voix délibérative

Suppléants

Jean-François BERCHER (suppléant)
Laurent NAJMAN (suppléant)
Philippe VEZIN (suppléant)
Olivier BURBAN (suppléant)

Membres de droit, ayant voix délibératives (4)

Camille GALAP
Claire SALLENAVE, suppléante ayant voix délibérative
Jeanne STRAUZ, suppléante ayant voix délibérative
Marie-Hélène PAPILLON, suppléante ayant voix délibérative

Nouveaux membres du conseil d'administration :

Anne-Florie CORON, Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires
Daniel NABET, Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France

Personnalités extérieures nommées et élues, ayant voix délibératives (5)

Nathalie BEAULNES-SERENI
Gérard EUDE
António GOMES CORREIA
George YANNIS
Jean-Robert JACQUEMARD

Etaient absents

Membres élus

Titulaire

Dorine PAILLER

Suppléants

Sophie RIEUNIER

Maud CHIRIO

Luc DELEVAL

Sandrine WENGLANSKI

Sandrine MARCEAU

Dejan RISTIC

Nicole DA MOTA

Floriane KERGUS

Estève HERNANDEZ

Membres de droit

Titulaires

Frédéric RAVEL

Frédéric GASTON

David JULLIARD

Marie-Christine LEMARDELEY

Sébastien SORIANO

Nicolas ARNAUD

Angela PASCOA DOS SANTOS

Suppléants

Anne-Sophie BARTHEZ

Delphine PAGES EL KAROUI

Hélène PESKINE

Muriel BARNEOUD

Laure-Agnès MOLLARD CADIX

Personnalités extérieures nommées et élues

Titulaire

David YTIER

Suppléant

Marylène BONFILLON

Valérie DAVID, ayant donné procuration à Gilles ROUSSEL

Invités au conseil d'administration

Corinne BLANQUART, 1^{ère} Vice-présidente de l'Université

Frédéric MORET, 2^{ème} Vice-président

Sandra VIE, Directrice de cabinet de la présidence

Philippe DEMANGE, Directeur général des services

Valérie BAUDERE, Directrice générale des services adjointe

Nelly TOCKO, Agente comptable de l'Université

Serge PIPERNO, Vice-président recherche

Nathalie SEMAILLE, ex-Directrice des affaires financières

Emilie MERLEN, Directrice générale déléguée adjointe aux ressources humaines

Régis de MONTIGNY, Vice-président adjoint partenariats et professionnalisation

Julien SEBAG, Représentant du recteur de la région académique de Créteil

Pascal ODOT, Directeur général délégué aux affaires juridiques et institutionnelles

Stéphanie NEIBECKER, Directrice générale déléguée adjointe aux affaires juridiques et institutionnelles

Agnès BAILLEUL, assistante des instances

Delphine DESSOLLES, assistante juridique, secrétaire de séance du conseil d'administration

Rédacteur Ubiquus : Eléonor LIVROZET-MARCER

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

1) Accueil des nouveaux membres du conseil d'administration

II. GOUVERNANCE

2) Actualité générale de l'Etablissement (information)

II. BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

3) Maîtrise des risques budgétaires et comptables :

- Bilan 2022 (information)
- Plan d'actions 2023 (vote)

4) Application de la revalorisation du point d'indice aux personnels contractuels non indicés (vote)

5) Protocole transactionnel Université Gustave Eiffel/Vedecom (vote)

6) Sorties d'actifs (information)

7) Marchés publics :

- Augmentation du seuil de la délégation de pouvoir du président - marché de fournitures et prestations de services (vote)
- Composition de la commission des marchés publics (information)
- Marché de voyages - fourniture des titres de transports, aériens, maritimes, prestations d'hébergements, locations de véhicules et des prestations associées (information)

Le quorum étant atteint avec 25 membres, 24 présents et 1 membre représenté, la séance est ouverte à 13 heures 05, sous la présidence de Gilles ROUSSEL.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

1. Accueil des nouveaux membres du conseil d'administration

Gilles ROUSSEL annonce qu'Anne-Florie CORON, adjointe au directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités, succède à Marc PAPINUTTI pour représenter le MTECT au sein de l'instance et que Daniel NABET rejoint le CA au titre de la Chambre de commerce et d'industrie de la région Paris Ile-de-France.

Anne-Florie CORON indique qu'elle pourra, par ses compétences, contribuer plus précisément aux discussions ayant trait à la décarbonation des mobilités.

Daniel NABET explique faire partie de la CCI de Seine-et-Marne et être délégué régional de la société Orange pour l'Ile-de-France Sud et Est.

GOVERNANCE

2. Actualité générale de l'établissement

- Plan de sobriété

Philippe DEMANGE présente les actions qui ont été retenues à l'issue de la consultation des directeurs d'UFR et de laboratoires. Celles-ci concernent les champs d'intervention suivants :

- la sensibilisation et la formation des personnels et étudiants afin d'encourager les écogestes individuels ;
- la gestion du parc immobilier, notamment au moyen de la gestion technique centralisée ;
- le chauffage (limité à 19°C) et la climatisation (limitée à 26°C) ;
- l'éclairage (remplacement par des dispositifs à LED, installation de détecteurs de présence...) ;
- les choix et usages informatiques (arrêt programmé des ordinateurs, amélioration de la salle serveur...) ;
- la mobilité (incitation à recourir aux modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, réduction du nombre de déplacements professionnels...) ;
- la stratégie d'achat (prise en compte de critères liés au développement durable) ;
- les activités de recherche et équipements de formation (scénarios de programmation d'activité pour limiter le temps d'utilisation des grands équipements, regrouper des cours le samedi dans un seul bâtiment...).

Tanneguy ALLAIRE souhaite savoir si les dépenses énergétiques de l'ESIEE sont intégrées au bilan des consommations de l'Université Gustave Eiffel.

Philippe DEMANGE le confirme.

Dominique MIGNOT s'inquiète des conséquences sur la communauté scientifique de la réduction du nombre de déplacements liés aux colloques.

Stéphane TASSEL considère que la connaissance des volumes actuels de consommation d'énergie permettra de mesurer les économies réalisées et d'en hiérarchiser les moyens d'action.

Philippe DEMANGE assure disposer de données détaillées qui constituent un point de départ pour apprécier l'évolution des consommations et propose de les communiquer.

Stéphanie ROSSANO s'enquiert des critères sur lesquels reposerait la diminution des mobilités professionnelles.

Gilles ROUSSEL affirme que les choix en la matière et la priorisation des colloques relèveront de la responsabilité de chacun.

Stéphanie ROSSANO souligne que le rayonnement international et la participation aux congrès constituent un critère d'évaluation très important dans la carrière des chercheurs et enseignants-chercheurs et demande au président si *ce critère d'évaluation* est moins prépondérant dans les dossiers.

Samia EL MARS suggère d'élaborer un calendrier des actions réalisées afin de distinguer celles qui apparaissent non prioritaires et les actions capables d'engendrer des économies notables.

Elle s'interroge quant à l'axe consistant à privilégier l'utilisation du vélo, celui-ci n'étant adapté qu'aux courtes distances, et se dit défavorable à la limitation de la mobilité internationale des étudiants.

Gilles ROUSSEL indique que les relevés de consommation, par bâtiments, seront régulièrement communiqués et insiste sur le fait que les mesures décrites dans le plan ne seront pas coercitives mais visent avant tout une prise de conscience.

Tanneguy ALLAIRE estime qu'un compromis peut être trouvé en matière de mobilité étudiante, à travers le choix de destinations plus proches et accessibles en train.

- **Vice-Présidence Recherche et Innovation**

Gilles ROUSSEL annonce que Frédéric BOURQUIN assurera les fonctions de Vice-Président Recherche délégué à l'innovation, à partir du 1^{er} janvier 2023.

- **Simplification des processus**

Gilles ROUSSEL indique avoir confié à Frédéric MORET une mission attachée à la simplification des processus administratifs et plus particulièrement des procédures liées aux voyages.

- **Guichet unique**

Corinne BLANQUART rappelle que le guichet unique permet le dépôt des projets I-SITE tout au long de l'année. Une notice, consultable sur l'intranet en détaille les attendus et la première relève du guichet aura lieu le 30 novembre.

- **CoARA**

Gilles ROUSSEL signale que l'Université Gustave Eiffel a signé le projet d'accord relatif à l'évolution de l'évaluation de la recherche porté par la coalition CoARA.

BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

3. Maîtrise des risques budgétaires et comptables

- **Bilan 2022 (information)**

Nathalie SEMAILLE explique que le décret GBCP impose la mise en place d'un dispositif de contrôle interne budgétaire pour maîtriser les risques liés à la soutenabilité et à la qualité de la comptabilité budgétaire. En outre, la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics confie aux comptables et aux ordonnateurs la responsabilité de la bonne gestion des fonds publics.

Enfin, l'enquête DGFIP-DB relative au déploiement du CIB (contrôle interne budgétaire) et du CIC (contrôle interne comptable) au sein des organismes soumis à la comptabilité publique permet de dégager une trajectoire dans la maîtrise des risques par l'université. Elle permet aussi de faire ressortir les marges de progrès et d'identifier celles qui doivent être programmées.

De l'analyse des actions réalisées en 2022 et les actions cibles, par composantes du CIB et CIC, se dégagent les points suivants :

- Organisation : une mission CIB a été créée au sein de la DGS et une référente CIB a été désignée. L'articulation de la maîtrise des risques budgétaires et comptables a fait l'objet d'une analyse.
- Risques et plan d'action : la cartographie du processus lié à l'activité du SFA Eiffel est en cours de réalisation.
- Traçabilité : SIFAC garantit la traçabilité des actes de gestion financière depuis l'origine jusqu'au dénouement comptable de l'opération. Toutefois au regard de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics, il devient prioritaire de s'assurer de l'adéquation entre les délégations de tâches matérielles, de signature ou de pouvoir et les habilitations informatiques dans l'outil de gestion.
- Documentation et formation : les agents ont été formés à l'utilisation de SIFAC, un séminaire pour les assistantes et deux sessions du SPOC « flux de la dépense » ont été organisés.
- Evaluation interne des dispositifs de CIB et CIC : les contrôles de supervision exercés par l'encadrement de l'agence comptable sont tracés afin de constituer une source d'informations permettant de renforcer ou

faire évoluer le dispositif de CIC.

- **Plan d'actions 2023 (vote)**

- Organisation : préciser les missions et rôles de chaque acteur intervenant dans les démarches du CIB et du CIC et installer un comité de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du CIB et du CIC.
- Risques et plan d'action : établir une cartographie des macro-processus budgétaires et choisir les processus prioritaires.
- Traçabilité : organiser le suivi des habilitations informatiques et des délégations de tâches matérielles, de signature et de pouvoir.
- Documentation et formation : actualiser régulièrement la documentation des procédures budgétaires et comptables et faciliter leur accès.
- Evaluation interne des dispositifs de CIB et CIC : mettre en place la traçabilité des contrôles de supervision par l'encadrement côté ordonnateur afin de renforcer ou faire évoluer le dispositif de CIB.

Il conviendra en outre de poursuivre les travaux sur la gestion des colloques, les missions et déplacements ainsi que la gestion budgétaire et comptable des recettes I-SITE/PIA.

Samia EL MARS s'interroge quant aux moyens qui seront déployés, au-delà de la note mentionnée dans le plan d'actions, pour former les ordonnateurs secondaires aux nouvelles missions introduites par l'ordonnance n° 2022-408. Elle s'enquiert par ailleurs de la composition des groupes de travail cités dans la note.

Selon **Gilles ROUSSEL**, il est d'ores et déjà prévu d'organiser une formation pour sensibiliser les personnes amenées à exercer des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Nathalie SEMAILLE ajoute que les réunions de la DGS et les réunions des responsables administratifs de composantes, laboratoires, services et départements seront l'occasion de sensibiliser les différents acteurs concernés à la maîtrise des risques et à la responsabilité des ordonnateurs secondaires.

Les GT reçoivent la participation de spécialistes mais également des représentants du CA ou du CAC, des responsables administratifs, des chefs de service...

Stéphanie ROSSANO remarque que des actions de formation liées à l'utilisation de SIFAC sont encore à réaliser, compte tenu des mouvements d'agents entre les services.

Elle insiste par ailleurs sur la nécessité d'informer à titre individuel les personnes amenées à prendre des décisions quant à la typologie des risques à maîtriser.

Nathalie SEMAILLE indique que la notion de risque, au-delà des questions de responsabilité, recouvre un large éventail d'évènements dont la survenue empêcherait l'atteinte des objectifs fixés.

Nelly TOCKO ajoute que les risques engageant la responsabilité des agents, ainsi que les sanctions qui peuvent en résulter, seront détaillés au cours de la présentation.

Le plan d'actions 2023 relatif à la maîtrise des risques budgétaires et comptables est approuvé à la majorité, recueillant 20 voix favorables et 5 abstentions.

4. Application de la revalorisation du point d'indice aux personnels contractuels non indicés (vote)

Emilie MERLEN explique que la délibération porte sur la revalorisation, de 3,5 %, de la rémunération des contractuels qui n'est pas basée sur un point d'indice. La grille de rémunération des doctorants du périmètre ex-IFSTTAR a été révisée par la même occasion.

Philippe VEZIN souhaite savoir si cette mesure sera rétroactive et si elle s'appliquera aux contractuels ayant quitté l'Université entre temps.

Gilles ROUSSEL confirme les principes de rétroactivité et de régularisation.

Isabelle NAVIZET s'enquiert de la revalorisation de la rémunération des doctorants ex-UPEM.

Emilie MERLEN indique que cette revalorisation a été automatiquement appliquée dans l'outil de paie.

Jean-François BERCHER estime que la présente délibération aurait pu intégrer l'application de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) à l'ensemble des contractuels non indicés.

Emilie MERLEN répond que la réglementation en vigueur ne prévoit pas cette possibilité. En revanche, il est prévu d'établir des grilles communes ex-I ex-U et des bases indicées pour l'ensemble des contractuels.

Jean-François BERCHER n'identifie pas d'obstacle juridique à ce que le CA vote une telle disposition ; il cite l'article L. 954-2 du Code de l'éducation : « *Le président est responsable de l'attribution des primes aux personnels qui sont affectés à l'établissement, selon des règles générales définies par le conseil d'administration. [...] Le conseil d'administration peut créer des dispositifs d'intéressement permettant d'améliorer la rémunération des personnels* ».

Pascal ODOT indique que la version de cet article actuellement en vigueur est la suivante : « *Le président est responsable de l'attribution des primes aux personnels qui sont affectés dans l'établissement, en application des textes applicables et selon les principes de répartition définis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut créer des dispositifs d'intéressement permettant d'améliorer la rémunération des personnels. Un dispositif d'intéressement ne peut se substituer aux régimes indemnitaires institués en application d'un texte législatif ou réglementaire* ».

Jean-François BERCHER remarque par ailleurs qu'établir une grille pour les doctorants empêche de leur accorder une rémunération plus élevée que les montants indiqués.

Emilie MERLEN précise qu'une rémunération supérieure peut être prévue contractuellement, dans des cas spécifiques. Toutefois, la grille s'applique obligatoirement aux doctorants dont la rémunération est imputée à la subvention pour charge de service public (SCSP).

La délibération portant application de la revalorisation des personnels contractuels non indicés est adoptée à l'unanimité, recueillant 25 voix favorables.

5. Protocole transactionnel Université Gustave Eiffel/VEDECOM (vote)

Régis DE MONTIGNY indique qu'une première convention avait été signée avec VEDECOM en 2014. Dans la convention initiale l'article 5.2 prévoyait : "les contributions des Membres (de VEDECOM) sont principalement constituées de versements en numéraire sur le compte bancaire déclaré de VEDECOM. Les contributions de chaque Membre issu de la recherche publique et privée, hors EPIC, seront équivalentes à 60 % du montant des Mises à disposition de personnels réglées par VEDECOM audit membre".

Un avenant a ensuite supprimé la mention actant que ces contributions en numéraire devaient être équivalentes à un % du coût des mises à disposition de personnels réglées par VEDECOM audit membre.

Dans le même temps, la mise en place d'engagements triennaux affectés sur projets, entre VEDECOM & l'Université Gustave Eiffel était introduit.

La nouvelle équipe dirigeante constituée au sein de VEDECOM en 2020 a établi les factures sur la base de la convention initiale sans prendre en considération la notion de plans triennaux.

Entre Février et Juillet 2022 : Il a été mis en place une « Task force interne » (Ph Touze – C Ardin - N Tocko – C Menuisier – N Andriana - C Gonon – I Pera - R de Montigny) et des échanges avec VEDECOM en vue d'établir un protocole transactionnel permettant de régulariser la situation.

En Octobre 2022 : un protocole entre les Parties qui entendent prévenir tout litige financier et rétablir la notion d'engagement triennal qui avait lieu en 2017 qui permettait de ne pas relier directement les factures au 60% des MAD.

En février 2022, l'agent comptable a identifié cette irrégularité et conclu que les factures 2017-2020 (mentionnant les 60 %), pour un montant de 440 000 euros, n'auraient pas dû être émises par VEDECOM ni payées par l'Université. Un protocole transactionnel a donc été mis au point pour rétablir la notion d'engagement triennal et de contributions de l'Université Gustave Eiffel aux activités et projets R&D de VEDECOM, sous forme d'appels à prestations. Le protocole a également pour objet de prévenir tout litige financier, rétablir la notion d'engagement triennal qui avait lieu en 2017 qui permettait de ne pas relier directement les factures au 60% du coût des mises à disposition et régulariser contractuellement les tableaux d'engagements pluriannuels de 2017-2019 et de 2020-2022 afin qu'ils reflètent les contributions réellement effectuées par l'Université Gustave Eiffel auprès de VEDECOM sur ces périodes.

Le protocole transactionnel entre l'Université Gustave Eiffel et VEDECOM, tel que présenté, est approuvé à la majorité, recueillant 22 voix favorables et 3 abstentions.

6. Sortie d'actifs

Nelly TOCKO explique qu'un inventaire annuel conduit à des sorties d'actifs, afin de mettre à jour la liste des biens figurant dans la comptabilité de l'Université. Cette année, 1 776 fiches d'inventaires ont fait l'objet d'une sortie. Cela concerne principalement du matériel informatique amorti, du mobilier, du matériel scientifique acquis avant 2012 et d'une valeur nette comptable inférieure à 1 000 euros.

La validation de cette procédure revient au président, ainsi que le prévoit la délégation de pouvoir consentie par le CA en octobre 2020. Toutefois, la liste des sorties doit être présentée pour information aux administrateurs.

Isabelle NAVIZET constate que certains ordinateurs figurent dans la liste alors qu'ils datent de 2016 ou de 2018.

Nelly TOCKO indique que ces appareils n'ont pas été trouvés lors de l'inventaire.

7. Marchés publics

- Augmentation du seuil de la délégation de pouvoir du président - marché de fournitures et prestations de services

Valérie BAUDERE rappelle que le CA a délégué une partie de ses compétences au président, en matière de marchés de service, sous condition de montant. Le périmètre de l'Université ayant été élargi, celui des marchés en a été augmenté en conséquence. Par conséquent, il est proposé de porter de 1,5 million d'euros HT à 2 millions d'euros HT le montant des marchés en deçà duquel la délégation de pouvoir s'applique.

Stéphanie ROSSANO s'enquiert du nombre de marchés concernés par cette délégation de pouvoir et souhaite comprendre pourquoi leur présentation au CA pour avis est considérée comme contraignante. Elle rappelle à cet égard qu'une partie des décisions ayant trait à la Fondation échappe au CA et que l'augmentation progressive des seuils de délégation conduit à une concentration des pouvoirs décisionnels.

Valérie BAUDERE souligne que les marchés pour lesquels ce rehaussement des seuils est jugé nécessaire sont d'ordre immobilier ou logistique et font régulièrement l'objet d'avenants.

Marie-Hélène PAPILLON établit une comparaison avec le CNRS où le CA se prononce sur les projections financières de sorte que son avis n'est pas requis lors de la passation des marchés, dont les clauses auront été préalablement examinées par la commission compétente.

Elle considère que cette délégation de pouvoir permet une réactivité appréciable dans la gestion des différents campus de l'Université.

L'augmentation, à 2 millions d'euros HT, du montant maximal des marchés de fournitures et de prestations (avenants y compris) pouvant être signés par le président en vertu de la délégation de pouvoir consentie par le CA est approuvée à la majorité recueillant 20 voix favorables, 3 abstentions et 2 voix défavorables.

- Composition de la commission des marchés publics (information)

Parallèlement, il est envisagé d'élargir la composition de la commission des marchés à la vice-présidente et à un·e élu·e du CA ou à un·e suppléant·e (désigné·e·s par tirage au sort en réunion de bureau, le 29 novembre 2022, après appel à candidatures), étant précisé que ces membres supplémentaires posséderont une voix consultative.

Denis BUREAU demande à quelle occasion se réunit cette instance.

Valérie BAUDERE l'informe que cette commission délibère au sujet de marchés dont les montants sont supérieurs à 150 000 euros pour les fournitures et prestations de services, ou à 500 000 euros lorsqu'il s'agit de travaux.

Gilles ROUSSEL ajoute que, en tout état de cause, le conseil d'administration n'est jamais consulté en amont des arbitrages des marchés mais en général a posteriori, c'est la raison pour laquelle il est proposé d'élargir sa composition à deux membres du CA.

- Marché de voyages - fourniture des titres de transports, aériens, maritimes, prestations d'hébergements, locations de véhicules et des prestations associées (information)

Frédéric MORET explique que des difficultés ont été pointées par les agents suite à la mise en place du nouveau marché des voyages. De plus, le prestataire en charge des déplacements aériens et maritimes ainsi que de l'hébergement a annoncé ne plus être en mesure d'honorer le contrat qui le liait à l'Université Gustave Eiffel.

Il a donc été décidé de réviser ce marché et les processus afférents. Outre la constitution d'un groupe de travail, un questionnaire va être adressé à tous les agents de l'université pour recueillir leurs suggestions en matière de simplification des procédures liées aux déplacements.

Frédéric MORET précise que la simplification pour l'utilisateur ne doit pas induire une surcharge de travail pour les services.

Stéphanie ROSSANO s'inquiète que les évolutions envisagées conduisent à proposer des formules disparates alors que les laboratoires et composantes avaient mis en place des procédures.

Frédéric MORET rappelle que la décision revient au responsable qui signe l'ordre de mission.

Philippe VEZIN objecte que les procédures liées aux dépenses de voyages incombent, pour le périmètre ex-I, aux services de gestion ; or, les délais de validation observés sont souvent trop longs. Cette responsabilité pourrait être assumée à l'échelle des unités de recherche.

Frédéric MORET confirme que la révision du marché prendra en compte de tels dysfonctionnements.

Samia EL MARS déplore que certaines procédures instituées dans le cadre de l'uniformisation ex-I/ex-U ne correspondent pas aux pratiques professionnelles existantes ni aux besoins des étudiants et enseignants. Elle souligne que la recherche de la simplification ne doit pas être associée à la notion d'harmonisation globale.

Gilles ROUSSEL estime que l'harmonisation des pratiques est nécessaire ; il convient néanmoins que celle-ci ne doit pas consister à appliquer dans un périmètre les processus qui étaient en vigueur dans l'autre périmètre, et qu'il importe de tenir compte des spécificités des anciens établissements.

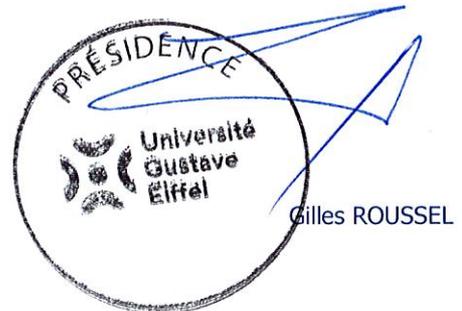
Frédéric MORET remarque, dans le cas des voyages, que certaines contraintes ont été induites par une compréhension imparfaite des procédures. Il sera donc nécessaire de fournir un effort pour informer efficacement les agents des diverses possibilités qui leur sont offertes.

Gilles ROUSSEL informe les administrateurs que la séance suivante se tiendra le 15 décembre, en présentiel.

L'ordre du jour étant épuisé,

la séance est levée à 15 heures.

Le président de l'Université Gustave Eiffel



Gilles ROUSSEL